

Préavis n° 120-2026
au Conseil communal
de Cudrefin

Sécurisation d'un passage piéton et adaptation des aménagements routiers sur la route de Neuchâtel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La sécurité des piétons, en particulier des enfants se rendant à l'école, constitue une priorité pour la Municipalité.

Le 22 octobre 2025, le voyer des routes s'est rendu sur place afin d'examiner la situation sur la route de Neuchâtel, à la hauteur du chemin du Chablais, où se situe un passage piéton régulièrement emprunté par les écoliers.

Lors de cette visite, il a été constaté que les véhicules ne s'arrêtent plus systématiquement lorsque des piétons attendent pour traverser. Cette situation peut engendrer des risques pour la sécurité des usagers, notamment aux heures de fréquentation scolaire.

Au cours de cette analyse, un second point d'attention a également été identifié plus à l'ouest sur la route de Neuchâtel, à proximité de la ferme Bonny, où la présence de deux îlots centraux entraîne certaines difficultés pour la circulation.

La Municipalité propose dès lors d'intervenir à deux endroits distincts de la route de Neuchâtel afin d'améliorer la sécurité des usagers et la fluidité du trafic.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à réaliser deux interventions sur la route de Neuchâtel.

La première vise à sécuriser le passage piéton situé à la hauteur du chemin du Chablais par l'installation d'un feu de signalisation.

La seconde concerne la suppression de deux îlots centraux situés à proximité de la ferme Bonny, afin d'améliorer la circulation des véhicules et la sécurité des piétons.

3. Description du projet

Sécurisation du passage piéton (secteur chemin du Chablais)

La Municipalité prévoit l'installation d'un feu de signalisation au passage piéton situé sur la route de Neuchâtel, à la hauteur du chemin du Chablais.

Cet équipement permettra de réguler la circulation et de sécuriser la traversée des piétons, notamment aux heures de fréquentation scolaire. Il contribuera également à sécuriser le déplacement des écoliers empruntant le chemin du Chablais pour rejoindre la route de Neuchâtel.

Le système sera équipé d'un dispositif de détection sur le chemin du Chablais, permettant d'interrompre temporairement la circulation sur la route de Neuchâtel lorsqu'un véhicule, un vélo ou un autre usager s'engage depuis ce chemin. Ce dispositif facilitera ainsi l'insertion des usagers, notamment des cyclistes et des écoliers, dans le trafic de la route de Neuchâtel et contribuera à améliorer la sécurité à cet endroit.

La mise en place de ce dispositif nécessite également des travaux de génie civil afin de raccorder l'installation à la cabine électrique existante située à proximité du camping. En raison de l'incertitude concernant la profondeur des conduites et des câbles souterrains existants, ces travaux devront être réalisés au moyen d'une tranchée.

L'implantation d'un des mâts de signalisation devra se faire sur une parcelle privée située à proximité immédiate du passage piéton. Une autorisation sera sollicitée auprès de la propriétaire concernée.

Adaptation des aménagements routiers (secteur ferme Bonny)

Le second point d'intervention concerne les deux îlots centraux situés sur la route de Neuchâtel, à proximité de la ferme Bonny.

La configuration actuelle réduit la largeur utile de la chaussée et complique le passage de certains véhicules, notamment les camions et les machines agricoles. En venant de Cudrefin en direction de La Sauge, la présence d'un mur en bordure de route limite encore l'espace disponible. Les conducteurs ont ainsi tendance à se rapprocher des îlots centraux et peuvent être amenés à circuler partiellement sur les pavés de bordure. Dans le cas de véhicules de grande taille, certains conducteurs préfèrent attendre qu'aucun véhicule n'arrive en sens inverse afin de se déporter momentanément sur la voie opposée pour éviter le mur et les bordures, dont les angles peuvent provoquer l'éclatement d'un pneu.

Dans le sens La Sauge à Cudrefin, les véhicules ont également tendance à empiéter sur la piste cyclable et le trottoir afin d'éviter les îlots centraux, ce qui peut créer un sentiment d'insécurité pour les piétons et les cyclistes.

Afin d'améliorer la situation, la Municipalité propose la suppression de ces deux îlots centraux, suivie de la remise en état de la chaussée. Des piquets de protection seront également installés le long du trottoir afin d'éviter que des véhicules n'y montent.

Ces adaptations permettront d'améliorer la fluidité du trafic tout en renforçant la sécurité des piétons et des cyclistes.

4. Financement

Le coût total du projet est estimé à CHF 93'193.15, se répartissant comme suit :

Prestations principales

- Installation du système de feux de signalisation au passage piéton situé à la hauteur du chemin du Chablais : CHF 32'829.95 ;
- Travaux de génie civil pour le raccordement de l'installation (fouilles, conduites, socles et remise en état de la chaussée) : CHF 12'080.05 ;
- Suppression des deux îlots centraux situés à proximité de la ferme Bonny, comprenant la démolition des bordures, l'évacuation des matériaux et la réfection de la chaussée : CHF 39'811.05

Sous-total prestations principales : CHF 84'721.05

Divers et imprévus (10 %)

Provision pour interventions complémentaires éventuelles liées aux conditions du chantier, adaptations techniques ou pose d'éléments de protection du trottoir : CHF 8'472.10

5. Conclusions

La Municipalité considère que les travaux projetés permettront d'améliorer la sécurité des usagers de la route de Neuchâtel.

L'installation d'un feu de signalisation sécurisera la traversée du passage piéton situé à la hauteur du chemin du Chablais, tandis que la suppression des deux îlots centraux situés à proximité de la ferme Bonny permettra d'améliorer la circulation des véhicules et de renforcer la sécurité des piétons.

Ces mesures contribueront à améliorer durablement la sécurité des usagers dans ce secteur.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

Vu le présent préavis,

Où le rapport des commissions compétentes,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 93'193.15 destiné à la réalisation des travaux de sécurisation du passage piéton et d'adaptation des aménagements routiers sur la route de Neuchâtel, conformément au présent préavis.
2. De financer ce crédit par les liquidités communales et de l'amortir sur une durée de 20 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la réalisation de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 9 mars 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Richard Emmenegger



Le Secrétaire



Florian Metraux